



À Tous PNC

EASYJET

☎ 01 48 64 49 29

✉ pneasyjet@unac.asso.fr

Jeudi 11 juillet 2013

GRÈVE EASYJET DES 19 ET 20 JUILLET 2013

Nous avons appris hier que le syndicat SNPNC avait lancé un appel à la grève pour le 19 et le 20 juillet.

Au delà de la surprise que constitue ce conflit auquel notre organisation aurait bien volontiers participé activement, nous ne comprenons pas l'attitude des délégués du SNPNC qui n'ont pas essayé d'approcher notre organisation syndicale pour nous puissions faire une action commune.

Aujourd'hui les PNC d'Easyjet ont besoin d'avoir des syndicats unis autour de causes communes pour faire comprendre à l'entreprise que trop c'est trop.

C'est seulement en étant solidaires, en dépassant nos différences, que nos actions seront efficaces.

Pourquoi l'UNAC ne peut pas déposer un préavis pour ce mouvement ?

En février 2010, tous les syndicats (le SNPNC n'existait pas) ont signé un accord de liberté syndicale qui fixe les méthodes de fonctionnement des organisations syndicales au sein de l'entreprise. Dans cet accord il y a une clause qui stipule qu'une période de 21 jours doit être observée entre le dépôt d'un préavis de grève et le début de celle-ci.

Cette « veille sociale » permet aux différentes parties d'avoir assez de temps pour négocier. **Lors de la grève du mois de juillet 2010 lancée par l'UNAC, la première grève de l'histoire d'Easyjet, l'UNAC avait respecté cette clause,**

même si les négociations n'avaient pas permis d'aboutir. De la même manière que nous voulons obliger Easyjet à respecter sa signature lorsqu'elle signe un accord avec nous, quand l'**UNAC** signe un accord il le respecte et c'est la raison qui ne nous permet pas aujourd'hui de respecter les délais de préavis pour formellement nous joindre à ce conflit.

Toutefois, le délai strictement légal pour participer à un mouvement de grève tel qu'il est prévu par la loi n'est que de 48 h pour les salariés. C'est ce qui nous permet aujourd'hui de dire qu'une partie des revendications du SNPNC sont partagées par l'**UNAC** et que de notre côté d'autres revendications mériteraient d'être mises sur la table de négociation dans ce conflit collectif du travail de l'ensemble des PNC d'Easyjet : financement par l'entreprise d'un véritable régime de protection sociale en matière de rémunération des périodes de maladie (prévoyance), mais aussi la création d'une véritable prime d'intéressement aux bénéficiaires de l'entreprise. **Ces motifs justifient que l'ensemble des PNC, dont nos adhérents, participent à ce conflit, nous les invitons à le faire s'ils le souhaitent.**

Nous restons disponibles si le SNPNC souhaite faire une plateforme de revendications commune qui nous permettrait, en respectant le délai de 21 jours, de déposer formellement un préavis de grève qui afficherait une réelle volonté commune de faire aboutir notre action.

La situation sociale chez Easyjet est telle qu'elle mériterait un peu moins de syndicalisme à la petite semaine et un peu plus d'actions syndicales concertées pour véritablement améliorer la situation des cabin crew qui subissent de plein fouet des augmentations de cadences infernales avec une direction qui se tient délibérément à la frontière du droit social Français pour ne pas respecter toutes ses obligations, notamment pour les cotisations au fonds de formation professionnelle et le 1% logement.

Rappelons que l'**UNAC** est à l'origine de l'action judiciaire en cours contre Easyjet pour faire respecter la loi française, CIF, DIF, 1 % logement.

ADHÉSION UNAC 		3, place de Londres	95727 Roissy cdg cedex
			
			
 Matricule			

Les PNC sont de plus en plus nombreux à adhérer à l'UNAC.

L'époque est au rassemblement des PNC, ne restez pas isolé.

Adhérez en ligne www.unac.asso.fr